

► Aperçu du programme préliminaire

Introduction et objectifs généraux

En juin 2021, la Conférence internationale du Travail a adopté un [Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19](#). Dans cet appel, les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs des 187 États Membres de l'OIT s'engagent à concourir à «une réponse globale, forte et cohérente pour aider les États Membres à mettre en œuvre des stratégies inclusives, durables et résilientes en faveur d'une reprise centrée sur l'humain, notamment au moyen d'initiatives conjointes et de dispositifs institutionnels renforcés entre les organisations internationales et régionales». Ils demandent en outre à l'OIT d'organiser un forum politique de grande ampleur en coopération avec d'autres organisations multilatérales afin de progresser vers la réalisation de cet objectif.

Le Forum mondial de haut niveau pour une reprise centrée sur l'humain se tiendra en ligne du 22 au 24 février 2022, et réunira des chefs d'État et de gouvernement, des chefs de secrétariat d'organisations internationales et de banques multilatérales de développement, ainsi que des dirigeants patronaux et syndicaux du monde entier. Les séances offriront une occasion de discuter des actions concrètes, de nature à renforcer la réponse de la communauté internationale à la crise et à la «grande divergence», c'est-à-dire l'aggravation des inégalités dans la réponse à la crise et la reprise entre les pays et au sein des pays.

Le forum servira aussi à promouvoir un multilatéralisme qui fonctionne davantage en réseau, qui soit plus inclusif et plus efficace et qui, selon les termes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), António Guterres, «rassemble les capacités institutionnelles existantes, en surmontant la fragmentation pour garantir que tout le monde poursuive ensemble un objectif commun». Dans le contexte actuel, cet objectif doit être d'accroître le niveau et la cohérence de la réponse internationale à la crise du COVID-19, qui se répercute lourdement, quoique de manière très inégale, sur les personnes, en particulier en ce qui concerne les possibilités d'emploi et de revenu; la protection des travailleurs, le développement de leurs capacités et les transitions justes; et la protection sociale, notamment en matière de soins de santé.

L'un des principaux thèmes de discussion sera *l'Accélérateur mondial de l'emploi et de la protection sociale pour une transition juste* dont le Secrétaire général de l'ONU a annoncé la création en septembre 2021 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les participants au forum examineront les moyens de mobiliser les investissements et les ressources nécessaires pour réaliser l'objectif visant à créer au moins 400 millions d'emplois décents, en particulier dans l'économie verte, l'économie numérique et l'économie du soin, et en même temps à améliorer la protection au travail, à faire bénéficier des socles de protection sociale les personnes – plus de 50 pour cent de la population mondiale – qui n'y ont pas encore accès, à intensifier l'action climatique pour l'emploi en vue d'accélérer la transition vers une économie mondiale décarbonée et à mettre en œuvre un programme porteur de changements profonds en faveur de l'égalité de genre. Tous les participants au forum seront invités à examiner la manière dont ils contribueront à la réalisation de ces objectifs mondiaux, en particulier

dans les quatre domaines d'action se renforçant mutuellement qui seront l'objet des séances thématiques.

Contenu des séances (description provisoire)

Séance d'ouverture – 22 février, de 13 h 00 à 14 h 30 (CET – heure d'Europe centrale)

Promotion d'une reprise centrée sur l'humain par le renforcement de la coopération multilatérale et tripartite

Le forum mondial débutera par les remarques générales des communautés des entreprises et des syndicats. Il comptera avec des observations du Secrétaire général de l'ONU, de quelques chefs d'État ou de gouvernement et du Directeur général du BIT, Guy Ryder.

Séance thématique 1 – 22 février, de 14 h 45 à 16 h 15 (CET)

Emplois décents et croissance économique inclusive

La séance débutera par les déclarations liminaires de chefs d'État ou de gouvernement, suivies par une table ronde interactive à laquelle participeront les dirigeants de diverses organisations internationales particulièrement actives dans le domaine traité, ainsi que des représentants de haut niveau des partenaires sociaux.

Cette séance sera consacrée à la présentation et à l'examen des efforts de coopération renforcés et des dispositions institutionnelles prises pour faire face aux conséquences, lourdes et durables, de la crise du COVID-19 sur l'emploi, la continuité de l'activité des entreprises et les moyens de subsistance partout dans le monde, particulièrement en ce qui concerne les régions et les secteurs qui les ont subies de façon disproportionnée et les groupes les plus durement touchés, tels que les jeunes, les femmes, les petites entreprises, les travailleurs informels et les travailleurs migrants. À l'échelle mondiale, les pertes d'heures travaillées en 2020 et 2021 ont été sans précédent par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, et représentent respectivement 258 millions et 125 millions d'emplois en équivalent temps plein. La reprise de l'emploi, beaucoup plus rapide dans les économies avancées que dans les pays en développement, a été inégale, et les progrès ont été variables à l'intérieur des pays, ce qui a marginalisé encore davantage les groupes déjà défavorisés et durement touchés, et mis en grande difficulté de nombreuses entreprises, qui peinent à survivre.

Le creusement des inégalités fait obstacle à la reprise économique et sociale, dont les perspectives pour 2022 et au-delà restent limitées et incertaines. Les choix et actions stratégiques influenceront fortement sur le résultat final. L'expérience tirée de crises précédentes montre que pour réaliser une reprise inclusive et riche en emplois, il faut placer l'emploi décent au centre des efforts de relance, établir des liens solides avec la protection sociale, investir davantage dans les secteurs où il est possible de créer des emplois (tels que l'économie verte, l'économie numérique et l'économie du soin) et soutenir la résilience des entreprises et la reprise de l'activité économique pendant et après la crise. Le risque est grand que, faute d'un soutien international concerté, nombre de pays en développement aient beaucoup de difficulté à mettre en œuvre des politiques de nature à atteindre l'objectif de développement durable 8, à savoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

- **Comment renforcer la solidarité et l'aide nationales et internationales dans les secteurs où il est possible de créer des emplois décents de façon durable, notamment l'économie verte, l'économie du soin et l'économie numérique, ainsi qu'en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises; du développement des compétences et des transitions des**

travailleurs; et des jeunes, des femmes et des autres groupes touchés de manière disproportionnée?

Séance thématique 2 – 23 février, de 13 h 00 à 14 h 30 (CET)

Protection sociale universelle

La séance débutera par les déclarations liminaires de chefs d'État ou de gouvernement, suivies par une table ronde interactive à laquelle participeront les dirigeants de diverses organisations internationales particulièrement actives dans le domaine traité, ainsi que des représentants de haut niveau des partenaires sociaux.

Cette séance sera consacrée à la présentation et à l'examen des efforts de coopération renforcés et des dispositions institutionnelles prises pour aider les pays à remédier aux importantes lacunes qui existent en matière de protection sociale, sur les plans aussi bien de l'étendue et de l'adéquation des prestations que sur celui de leur pérennité, lacunes qui exacerbent les répercussions négatives de la crise actuelle sur les individus. Moins de la moitié de la population mondiale bénéficie de manière effective d'au moins une prestation de protection sociale. Pour garantir au minimum un niveau élémentaire de sécurité sociale moyennant un socle de protection sociale défini à l'échelle nationale, les pays à revenu intermédiaire devraient dépenser entre 3,1 et 5,1 pour cent de leur PIB. Mais pour les pays à faible revenu, on estime que les ressources nationales qui devraient être investies à cette fin représenteraient 15,9 pour cent du PIB, soit l'équivalent de 45 pour cent des recettes fiscales actuelles. Il n'est pas réaliste d'espérer combler le déficit de financement du socle de protection sociale dans ces pays uniquement par la mobilisation de ressources nationales.

Il est clair que le niveau actuel des dépenses de protection sociale est insuffisant pour remédier aux lacunes qui persistent dans la couverture, en dépit des importantes ressources qui ont été mobilisées – quoique de manière inégale – pendant la pandémie de COVID-19. Dans les pays dont les ressources budgétaires sont limitées ou qui doivent faire face à une augmentation des besoins en raison de crises systémiques, un financement international supplémentaire, combiné à une assistance technique, pourrait venir compléter les ressources nationales et contribuer ainsi à la création d'une marge budgétaire suffisante. Une plus grande cohésion des décideurs, des partenaires sociaux et des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux pourrait aider les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur à faire davantage de progrès dans ce sens. Un nouveau mécanisme de financement international pourrait aider les pays à faible revenu à accroître progressivement les ressources consacrées au financement de la protection sociale.

- **Comment accroître la solidarité et l'aide nationales et internationales aux fins de la conception, du financement durable et de l'administration de systèmes de protection sociale dans les pays en développement à l'aide d'une assistance technique accrue, d'un développement des capacités institutionnelles et d'un financement stratégique venant compléter le renforcement de la mobilisation des ressources nationales ?**

Séance thématique 3, 23 février, de 14 h 45 à 16 h 15 (CET)

Protection des travailleurs et soutien aux entreprises

La séance débutera par les déclarations liminaires de chefs d'État ou de gouvernement, suivies d'une table ronde interactive à laquelle participeront les dirigeants de diverses organisations internationales particulièrement

actives dans le domaine traité, ainsi que des représentants de haut niveau des partenaires sociaux.

Cette séance sera consacrée à la présentation et à l'examen des efforts de coopération renforcés et des dispositions institutionnelles prises pour améliorer la mise en œuvre et la ratification des normes internationales du travail, notamment en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, le temps de travail et la rémunération, la protection contre la discrimination fondée sur le genre et les autres formes de discrimination, et les autres principes et droits fondamentaux au travail, par exemple en favorisant les transitions vers la formalité. Elle sera aussi l'occasion d'examiner de quelle façon l'aide internationale peut être renforcée pour créer des possibilités de travail décent moyennant une plus grande continuité de l'activité et une croissance accrue de la productivité des très petites, petites et moyennes entreprises et des autres entreprises dans les secteurs et les pays les plus durement touchés par la pandémie ou mis à mal par l'évolution de la technologie, du changement climatique ou du commerce et de l'investissement, ainsi que pour assurer un accès universel aux vaccins dans tous les pays du monde, comme le prévoit le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), coordonné par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La pandémie génère des difficultés nouvelles quant à la préservation de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail, notamment dans les secteurs de première ligne et les secteurs indispensables au fonctionnement de l'économie et de la société, ainsi qu'en ce qui concerne le respect des droits des travailleurs en général, en particulier dans le contexte du travail à distance, qui s'est considérablement développé pendant la crise grâce aux outils numériques. L'application effective des normes internationales du travail par des ministères du travail dotés de ressources adéquates est une condition sine qua non pour que des progrès puissent être faits dans tous les autres domaines d'action examinés dans le cadre du forum. Une autre condition indispensable à cette fin est la mise en œuvre d'un programme porteur de changements et assorti d'indicateurs mesurables sur l'égalité de genre et, plus largement, la non-discrimination et l'égalité de traitement. Le dialogue social, y compris la négociation collective, joue un rôle crucial dans la promotion de l'application des normes et la recherche de solutions aux nouveaux défis liés aux mutations du monde du travail. Toutefois, la pandémie a mis les organisations d'employeurs et de travailleurs à rude épreuve. Par ailleurs, les secteurs tels que le tourisme, l'hôtellerie, la culture et l'aviation, et un certain nombre d'activités manufacturières et de services personnels sont toujours dans une situation difficile, ce qui est aussi le cas de nombre de petites entreprises, la conséquence étant que de nombreux travailleurs qui opéraient jusque-là dans l'économie formelle se retrouvent engagés dans des formes d'emploi informelles et souvent incertaines dans lesquelles la protection des conditions de travail, la fiscalité et la protection sociale sont nettement moindres.

- **Comment renforcer la solidarité et l'aide nationales et internationales afin de donner aux pays les moyens d'assurer la protection des travailleurs en ce qui concerne notamment la sécurité et la santé au travail, la discrimination fondée sur le genre et les autres formes de discrimination, la fixation de salaires et d'une durée du travail adéquats et le respect des principes et droits fondamentaux au travail; et comment tirer parti de la coopération internationale pour renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs, améliorer la continuité de l'activité et la productivité des petites entreprises et des autres entreprises et intensifier les efforts déployés pour formaliser les emplois et les entreprises?**

Séance thématique 4 - 24 février, de 13 h 00 à 14 h 30 CET

Transition juste

La séance débutera par les déclarations liminaires de chefs d'État ou de gouvernement, suivies d'une table ronde interactive à laquelle participeront les dirigeants de diverses organisations internationales particulièrement

actives dans le domaine traité, ainsi que des représentants de haut niveau des partenaires sociaux.

Cette séance sera consacrée à la présentation et à l'examen des efforts de coopération renforcés et des dispositions institutionnelles prises pour soutenir les stratégies mises en œuvre par les pays en vue de promouvoir une transition juste – c'est-à-dire une transition qui maximise les gains sociaux et économiques de l'action pour le climat tout en réduisant au minimum les risques de perturbations sociales. Les engagements en faveur d'une réduction à zéro des émissions nettes qui ont été annoncés par les gouvernements, les entreprises et les investisseurs à la dernière Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), tenue à Glasgow, impliquent pour les dix années à venir et au-delà une transformation de plus en plus profonde de nombreux secteurs d'activité et du profil de leur main-d'œuvre respective, qui pourrait entraîner de grands bouleversements, notamment dans les pays en développement. Parallèlement, le réchauffement de la planète contribue à aggraver, au niveau national, l'ampleur des dégâts matériels – conditions climatiques extrêmes et catastrophes naturelles, élévation du niveau des mers et stress hydrique – et des perturbations sociales – destructions d'emplois et migrations.

Il est démontré que la transition écologique peut avoir des effets positifs pour l'économie en ce qu'elle génère des gains nets en matière de travail décent et qu'elle est créatrice de valeur pour les entreprises durables, ce qui contribue à faire avancer la justice sociale. Le BIT estime qu'une transition verte reposant sur une économie circulaire et décarbonée pourrait générer environ 100 millions d'emplois d'ici à 2030. Ce processus pourrait toutefois entraîner la destruction de 80 millions d'emplois. La plupart des pays, si ce n'est la totalité d'entre eux, commencent seulement à analyser les incidences de ces changements sur les politiques publiques, la stratégie institutionnelle et l'environnement, et à s'y préparer. Nombreux sont ceux qui ne disposent que de ressources limitées à cette fin et qui ne seront donc pas en mesure de financer les investissements dans l'industrie et les infrastructures ni l'aide publique nécessaires pour accompagner la reconversion des travailleurs, renforcer les services de l'emploi et améliorer la protection sociale. Les décideurs devront tenir compte de facteurs géographiques et temporels complexes et assurer une juste distribution des richesses en veillant tout particulièrement aux besoins des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et tribaux et des personnes en situation de handicap. Des cadres détaillés pour l'élaboration des politiques, fondés sur le dialogue social et un solide consensus social, seront indispensables pour accompagner la transformation économique et sociale dans tous ses aspects.

- **Comment renforcer la solidarité et l'aide nationales et internationales destinées à l'élaboration et à l'application de stratégies en faveur d'une transition juste et en accélérer la mise en œuvre, notamment aux fins de la transition des secteurs à fortes émissions de carbone et de l'adaptation des travailleurs qu'ils emploient et des communautés qu'ils font vivre; du développement des secteurs à faibles émissions de carbone et à forte intensité d'emplois tels que les services fondés sur la nature, l'agriculture régénératrice, l'énergie renouvelable, les bâtiments et pratiques industrielles économes en énergie, etc.; et de la redéfinition des incitations et prescriptions relatives à la création d'un environnement favorable, par exemple en matière de tarification du carbone et de réglementation financière ?**

Séance de clôture – 24 février, de 14 h 45 à 16 h 15 CET

Vers une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19

Après des déclarations de clôture, notamment des chefs d'État ou de gouvernement, il y aura une conversation tripartite de haut niveau modérée par le Directeur général Guy Ryder pour mener une réflexion sur les débats du forum, en mettant l'accent sur les mesures nécessaires pour maintenir et

accroître la dynamique de la coopération multilatérale autour d'objectifs communs pour une reprise centrée sur l'humain.